

Plan de Prévention et de Lutte Contre toutes Formes de Violences dans le Sport

Suite à la convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport, organisée sous l'égide du ministère des sports le 21 février 2020, la FFM a décidé d'aller plus loin dans la lutte contre les violences et de formaliser une stratégie volontariste via le présent plan fédéral de prévention des violences.

Ce plan s'adresse à tous les acteurs du sport, qu'ils soient mineurs, adultes, dirigeants, éducateurs ou pratiquants, de loisir, de compétition ou de haut niveau. La FFM entend mener des actions de sensibilisation ciblées pour chaque groupe spécifique afin de maximiser l'impact de sa démarche préventive.

Pour Qui ? Tous les Acteurs du Sport

Les dirigeants

Responsables de la mise en œuvre des politiques de prévention au sein des structures

Les encadrants

En contact direct avec les pratiquants, ils jouent un rôle clé dans la détection et la prévention

Les pratiquants

De tout âge et tout niveau, ainsi que leur entourage

Les sportifs de haut niveau

Et leur entourage, soumis à des pressions particulières

Les violences se rencontrent dans toutes les disciplines et à tous les niveaux de pratique. Personne n'est à l'abri, c'est pourquoi la FFM a développé une approche inclusive qui cible spécifiquement chaque groupe d'acteurs du sport, avec des messages adaptés à leurs réalités et responsabilités.



Contre Quoi ? Les Différentes Formes de Violence

Violence physique

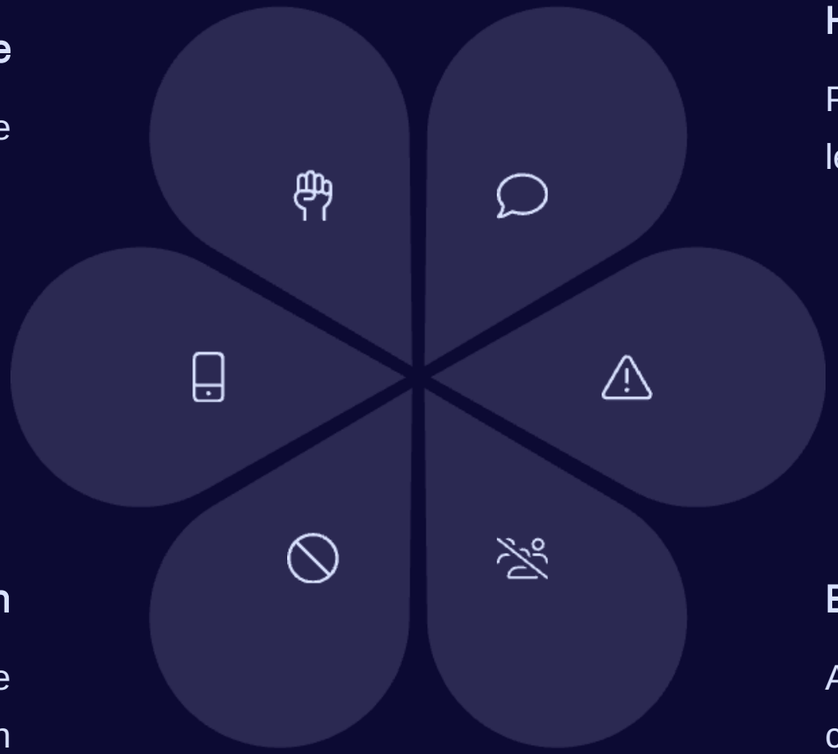
Utilisation de la force et de la menace

Violence numérique

Via messageries, internet, réseaux sociaux et jeux en ligne

Discrimination

Racisme, homophobie et autres formes de discrimination



Harcèlement moral

Propos et comportements répétés dégradant les conditions de vie de la victime

Violences sexuelles

Agressions, viols, atteintes sexuelles et harcèlement sexuel

Bizutage

Actes humiliants et dégradants, parfois à caractère sexuel

La violence peut prendre de multiples formes, toutes devant être combattues avec la même détermination. La FFM rappelle que chacun de ces comportements peut faire l'objet de sanctions disciplinaires, sans préjudice de sanctions pénales ou administratives, en application du règlement disciplinaire fédéral.

Actions Menées par la FFM

Réunions d'information

Organisation régulière de réunions dans les clubs affiliés, animées par des éducateurs, entraîneurs et médiateurs

Séances vidéo

Mise en place de séances suivies de commentaires et d'échanges entre participants et intervenants

Respect du corps arbitral

Actions prioritaires ayant permis de limiter le nombre d'incidents lors des compétitions

Nouveaux projets

Diffusion dans tous les clubs d'un clip de sensibilisation à la violence dans le sport, relayé sur les réseaux sociaux

La FFM a toujours été particulièrement sensible à la lutte contre la violence dans le sport. Les actions menées depuis plusieurs années ont permis de limiter le nombre d'incidents au cours des compétitions et d'instaurer un respect des installations sportives. Pour l'avenir, les projets sont maintenus et accrus afin de préserver l'esprit sportif qui anime la FFM depuis sa création.

Identification des Situations à Risque

Profils des agresseurs

Contrairement aux idées reçues, les agresseurs peuvent être des hommes ou des femmes, des proches, des personnes de confiance, des camarades, des encadrants ou des personnes ayant autorité.

Victimes potentielles

Les garçons comme les filles peuvent être victimes, y compris d'agressions de nature sexuelle. Aucun profil n'est épargné par ces risques.

Lieux et contextes

Les violences peuvent survenir dans des lieux variés : vestiaires, internats, situations isolées ou contextes collectifs (entraînement, compétition, déplacement), lors de fêtes ou de manière dématérialisée.

À travers son plan fédéral de prévention, la FFM entend lutter contre l'ensemble de ces formes de violences dans le sport. Elle rappelle que les commissions de disciplines fédérales peuvent aller jusqu'à prononcer la radiation définitive d'un licencié pour de tels comportements, une fois saisies par le Président de la fédération.

La Sensibilisation et la Formation

1

Formation des encadrants

Sensibilisation aux différentes formes de violence, comportements appropriés, recueil de la parole, signaux d'alerte et procédures de signalement

Formation des formateurs

Sessions gratuites et obligatoires dispensées par l'association Colosse aux pieds d'argile et d'autres associations spécialisées

Sensibilisation des cadres techniques

Journée dédiée pour les entraîneurs nationaux et fédéraux, renforçant le lien entre pratique de haut niveau et pratique en club

Formation des dirigeants

Modules spécifiques pour identifier les signaux d'alerte et les comportements inappropriés, avec des conseils pratiques sur les réflexes à adopter

Depuis toujours, la relation entraîneurs/entraînés, la bienveillance et le respect font partie des valeurs essentielles au sein des cursus pédagogiques de la FFM. C'est avant tout sur le renforcement de ces principes que la fédération entend fonder la formation de ses encadrants et dirigeants.

Accueil et Libération de la Parole



Ressources en ligne

Page web dédiée sur le site de la FFM



Documents et chartes

Création d'une Charte de "Bonnes Conduites"



Communication régulière

Publications dans les newsletters



Interventions de terrain

Sensibilisation par la FFM et ses partenaires

La stratégie de prévention et de communication vise à briser les tabous, encourager la parole et faciliter les signalements. L'affichage des visuels de prévention devient une obligation dans les conditions de labellisation des clubs, garantissant une visibilité maximale des ressources disponibles pour les victimes potentielles.

Référent et Procédures de Signalement

Rôle du référent FFM

Aymeric Benchimol a été désigné comme référent lutte contre les violences sexuelles au sein de la Fédération Française Maccabi. Il est le correspondant privilégié du ministère des sports et est habilité à recevoir les signalements, arrêtés d'interdiction et alertes du FIJAISV.

Il assure une mission de veille et de coordination au sein de la fédération et peut animer un réseau de référents locaux, tout en restant informé de l'ensemble des signalements.

Procédures pour les agents de l'État

En cas de connaissance de faits de violence, les agents doivent saisir immédiatement le Procureur de la République sur la base de l'article 40 du Code de Procédure Pénale via un signalement écrit détaillé.

Une procédure administrative peut également être engagée, avec mise en place d'une enquête par la SDJES/DRAJES.
Le recueil de la parole nécessitant des compétences spécifiques, un accompagnement par des personnes ressources qualifiées est recommandé.

La FFM a mis en place un système complet de signalement et de traitement des cas de violence, avec des procédures claires pour tous les acteurs concernés. L'information du ministère des Sports est systématique via l'adresse signal-sports@sports.gouv.fr pour assurer une coordination optimale des actions.

Ressources et Contrôle d'Honorabilité

119

Enfance en Danger

Numéro d'urgence pour les victimes mineures (24h/24, 7j/7, gratuit)

116 006

Aide aux victimes

Numéro national pour les victimes majeures (7j/7, 9h-21h, gratuit)

3919

Violences Femmes Info

Ligne d'écoute nationale pour les femmes victimes de violences

La FFM a mis en place un contrôle d'honorabilité des éducateurs et exploitants licenciés pour veiller à ce qu'une personne ayant fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits graves n'exerce pas comme encadrant ou dirigeant. Ce dispositif inclut la collecte d'informations complémentaires permettant au Ministère chargé des Sports de consulter le bulletin n°2 du casier judiciaire et du FIJAISV des licenciés concernés.

De nombreuses associations partenaires offrent également accompagnement et conseils : Colosse aux Pieds d'Argile, La Voix De l'Enfant, Les Papillons, Comité Éthique et Sport, et le Comité National Contre le Bizutage.